Agence régionale
de mise en valeur des
Forêts privées de l'Abitibi

RAPPORT ANNUEL 2023 2024

Agence régionale
de mise en valeur des
Forêts privées de l'Abitibi

Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements.

- Charles Darwin

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT
PRÉSENTATION DE L'AGENCE 2
Origine..... 2
Institution..... 2
Mission..... 2
Mandat..... 2
ORIENTATIONS STRATEGIQUES 3
NOS PARTENAIRES 4
Les producteurs forestiers..... 4
L'industrie forestière..... 4
Le monde municipal..... 4
Le partenaire gouvernemental..... 4
ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT 4
Le conseil d'administration..... 4
Le comité technique..... 5
Les conseillers forestiers..... 5
Personnel de l'Agence..... 5
RAPPORTS D'ACTIVITÉS 6
PROGRAMMES D'AIDE 10
MÉTHODES DE FINANCEMENT, CONTRIBUTIONS DES INDUSTRIELS ET AUTRES RESSOURCES FINANCIÈRES 11
LES TRAVAUX SYLVICOLES 13
VÉRIFICATIONS OPÉRATIONNELLES 2023-2024 17

Liste des annexes

Annexe 1 Suivi budgétaire 2023-2024 et planification 2024-2025
Annexe 2 Territoire de l'Agence Abitibi
Annexe 3 Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence 2024-2025

MOT DU PRÉSIDENT

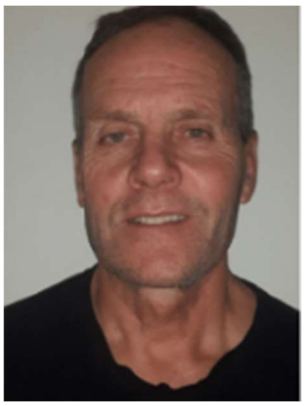

À vous, partenaires de la forêt privée, il me fait grand plaisir de vous remettre le rapport annuel pour l'année 2023-2024 de l'Agence Régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi. Vous y trouverez un contenu qui fait foi des nombreux événements et activités qui ont eu cours durant cette année.

Plusieurs ententes ont été reconduites dont le Programme de mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), ce qui annonce la pérennité de l'Agence et la poursuite des travaux qu'elle mène pour les prochaines années. Le Programme Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC), arrivé à sa dernière année et qui a débuté en 2019, nous a permis de reboiser plus de 6 millions de plants.

Dans le cadre du suivi de l'entente AGENCE-MAPAQ-MRNF-UPA, Il y a eu des rencontres des parties pour assurer l'application des clauses de l'entente selon les objectifs établis. Nous avons aussi organisé deux colloques durant l'automne 2023 ayant pour thématiques l'entretien de plantation et la fiscalité forestière.

C'est plus de 3 700 hectares qui ont fait l'objet de divers travaux sylvicoles durant la saison. L'entretien de plantation est le groupe d'activités le plus important sur le plan budgétaire, le tout en concordance avec nos stratégies qui priorisent la protection des investissements.

Toutes ces actions ont permis de nous faire avancer dans le sens de la mission de l'Agence soit de « Supporter les propriétaires privés, dans la réalisation de travaux sylvicoles sur leur terrain forestier, dans le but de maximiser les diverses retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi ».

Enfin, je remercie tous les partenaires de la forêt privée ainsi que le personnel de l'Agence pour leur dévouement à cette mission qui est de faire du domaine de la forêt privée un milieu dynamique, prospère et stimulant.

Je nous souhaite donc une très bonne saison 2024-2025!

Alain Shink, Président

PRÉSENTATION DE L'AGENCE

Origine

S'est tenu à Québec, en mai 1995, le Sommet sur la forêt privée où se sont réunis les principaux acteurs du milieu forestier : les propriétaires de boisés privés, les représentants de l'industrie de transformation des produits forestiers, les gens du monde municipal et du gouvernement du Québec. Étant préoccupés par l'aménagement durable de la forêt et, plus particulièrement par le développement économique des communautés rurales, tous ont reconnu l'appartenance de la forêt privée au patrimoine forestier québécois. Elle serait dorénavant définie dans la Loi régissant les forêts. Ainsi, afin de développer son plein potentiel, une nouvelle approche s'imposait. Les partenaires ont alors unanimement convenu d'instaurer un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées québécoises. Dix-sept (17) Agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont donc été créées.

Institution

Tel que paru dans la Gazette officielle du Québec, 15 mars 1997, 129e année, no 11, le ministre d'État des Ressources naturelles de l'époque, M. Guy Chevrette, avisait qu'en date du 16 décembre 1996, conformément à l'article 124.4 de la Loi sur les forêts, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi (ARMVFPA) était constituée.

Mission

La mission de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi est de supporter les propriétaires de boisés privés dans la réalisation de travaux sylvicoles. Ceci, dans le but de maximiser les retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi.

Mandat

L'Agence a pour MANDAT, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) ;
- Le soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

À ces fins, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Afin de tendre vers sa mission, l'Agence s'est donné huit orientations stratégiques.

Orientation 1

Intensifier l'aménagement forestier sur forêt privée en Abitibi.

Orientation 2

Améliorer la planification des travaux sylvicoles.

Orientation 3

Améliorer la livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Orientation 4

Augmenter les budgets de l'Agence Abitibi, notamment pour soutenir l'aménagement forestier intensif.

Orientation 5

Exercer un leadership dans le développement d'une foresterie environnementale responsable.

Orientation 6

Développer des outils et des activités de communication.

Orientation 7

Accentuer les partenariats et les représentations avec les intervenants régionaux et nationaux impliqués dans le développement de la forêt privée.

Orientation 8

Maintenir une saine gestion administrative de l'Agence Abitibi afin de maximiser les retombées en forêt.

NOS PARTENAIRES

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation de quatre (4) groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

Les producteurs forestiers

On en dénombre près de 6 000 sur le territoire de l'Agence. Les propriétaires forestiers sont représentés par le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (2 administrateurs) et le Groupement forestier (2 administrateurs).

L'industrie forestière

L'industrie doit assurer un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. En se procurant des volumes de bois en provenance des forêts privées, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois participent financièrement au programme.

Les quatre (4) plus importants industriels de la transformation du bois dans le sciage, le déroulage et les panneaux, et qui s'approvisionnent en forêt privée ont un siège au Conseil d'administration de l'Agence.

Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en respectant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Au sein du conseil d'administration de l'Agence siègent 4 représentants des 4 MRC de l'Abitibi (MRC d'Abitibi, MRC d'Abitibi-Ouest, MRC de Rouyn-Noranda et MRC de la Vallée-de-l' Or).

Le partenaire gouvernemental

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) agit à titre de responsable de l'application de la Loi. Il participe financièrement au programme, établit la grille de taux pour les travaux sylvicoles et en définit les balises techniques. Le MRNF est représenté par 4 membres au sein du conseil d'administration de l'Agence.

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Le conseil d'Administration

Il y a eu cinq réunions du Conseil d'administration. Tous les partenaires de l'Agence y ont participé en déléguant au moins un représentant à chaque Conseil d'administration. L'Agence remercie tous les administrateurs pour leurs précieuses collaborations et contributions.

Les administrateurs qui ont représenté nos partenaires au Conseil d'administration durant la saison 2023-2024			
MRNF	**Industriels Forestiers**	**Producteurs Forestiers**	**Municipal**
Nicolas Pouliot Pascal Simard Stéphanie Racicot Vincent Nadeau	Alain Shink Anabelle Simard David Richard Patrick Bourque Valérie Moses William Tardif Yan Bernard	Anne-Marie Béland Gilles Audet Sylvain Thibodeau Stéphane Paul	Benjamin Tremblay Fernand Major Nathalie-Ann Pelchat Pascal Rheault

Le comité technique

Le rôle du comité technique est de soutenir directement le conseil d'administration en travaillant à divers dossiers particuliers.

Membres du comité technique

Membre représentant	Partenaire
Nicolas Pouliot et Vincent Nadeau	MRNF
Sylvain Thibodeau	Producteurs forestiers
Stéphane Paul	Producteurs forestiers
Alain Shink	Industriels forestiers
Pascal Rheault	Municipal
Marjorie Paletta	Conseillers forestiers indépendants

Conseillers forestiers

Les conseillers forestiers sont les agents livreurs des programmes. Ils conseillent et exécutent les travaux pour réaliser les orientations du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence. Les conseillers forestiers sont accrédités annuellement pour œuvrer sur l'ensemble du territoire de l'Agence (MRC/Ville). Les coordonnées complètes des conseillers forestiers pour la prochaine saison se trouvent à l'annexe 3.

Personnel de l'Agence

La saison 2023-2024 est la troisième saison ou le secrétariat de l'Agence est assuré par Le Groupe CAF. Le contrat de services d'une durée de trois années (01 juin 2021 au 31 mai 2024), couvre la logistique, l'administration, le secrétariat général et des services techniques (vérification opérationnelle et recommandations au conseil d'administration).

RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 (PMO-PEV 2030)

Le projet vise la bonification du PAMVFP par des travaux de boisement de superficies en friches et de remise en production des superficies affectées par la TBE. Ces superficies sont reconnues pour leur potentiel en séquestration de carbone. L'enveloppe budgétaire du PMO-PEV 2030 est de 8,1 M$ sur 3 ans, incluant le coût de production des plants, dont 4,1 M$ sont investis en 2023-2024, 2,7 M$ en 2024-2025 et 800 000$ en 2025-2026. Ces investissements, permettront de contribuer à accroitre la séquestration des GES. L'Agence Abitibi a investi les budgets du programme FEFEC prioritairement en 2023-2024. L'Agence a donc reporté l'utilisation des budgets PMO-PEV 2030 en 2024-2025 pour répondre aux besoins importants en entretien des plantations réalisées dans le cadre du programme FEFEC.

Avenant N3 PAMVFP (57 000 $) Aide financière supplémentaire

Dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) l'Agence Abitibi a obtenu un montant supplémentaire de 57 000 $. Cette nouvelle enveloppe constitue une aide ponctuelle pour la saison 2023-2024 visant les activités de concertation et de gestion, les activités de transfert de connaissance ainsi que la réalisation de traitements sylvicoles dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Avenant N6 PAMVFP (128 000 $) Aide financière supplémentaire

Dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) l'Agence Abitibi a obtenu un montant supplémentaire de 128 000 $. Cette nouvelle enveloppe constitue une aide ponctuelle pour la saison 2023-2024 visant les activités de concertation et de gestion, les activités de transfert de connaissance ainsi que la réalisation de traitements sylvicoles dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Colloque de formation sur l'entretien des plantations en forêt privée de l'Abitibi

Le 16 septembre 2023 à la salle municipale de Sainte-Gertrude-Manneville s'est tenu le colloque organisé par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi (ARFPA) sous la thématique : « Entretien de plantation ». Ce sont 45 propriétaires de forêts privées qui ont participé à l'activité qui a duré toute la journée du samedi et qui ont contribué à sa réussite.

Le programme des activités a commencé par des présentations en salle. Après le mot d'ouverture par monsieur Alain Shink (président de l'Agence), monsieur Mourad Saddem (secrétaire général), a présenté le fonctionnement de l'organisme ainsi que les réalisations et les défis liés à l'entretien des plantations.

Madame Clémentine Pernot, chercheure à la Direction de la recherche forestière du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, nous a entretenus de l'influence du type de production sur le choc de plantation de l'épinette noire en friche agricole et en milieu forestier.

Présentation de M Luca Serban (photo prise par Mourad Saddem)

Monsieur Luca Gabriel Serban, chercheur à la Direction de la recherche forestière du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, a traité de l'influence des traitements commerciaux sur le rendement et la rentabilité des plantations forestières.

L'après-midi a été consacré à des visites en forêt où l'on a visité quatre stations.

Présentation de M Danny Lapierre à la station1 (photo prise par Mourad Saddem)

Présentation de M Vincent Nadeau à la station 2 (photo prise par Mourad Saddem)

Colloque de formation sur la Fiscalité forestière

Le samedi 25 novembre 2023, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi et le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue ont organisé une formation sur la fiscalité forestière.

Présentation de M Cédric Jacob (photo prise par Mourad Saddem)

Monsieur Alain Shink, président de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi et monsieur Stéphane Paul, directeur général, Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue ont présenté un tour d'horizon des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées. C'est monsieur Cédric Jacob (fiscaliste, Jacob finance et fiscalité) qui a donné la formation à une soixantaine de producteurs forestiers à l'Hôtel des Eskers à Amos. Monsieur Jacob a traité de l'imposition des revenus d'un boisé, du remboursement des taxes foncières, de l'étalement des revenus et sur plusieurs subtilités fiscales entourant l'exploitation d'un lot boisé.

Entente AGENCE- MAPAQ concernant la prescription de travaux visant le reboisement sur terres privées en zone agricoles de l'Abitibi

L'entente vise à encadrer le reboisement des friches à bon potentiel agricole. Durant la saison 2023-2024 les responsables de l'Agence et du MAPAQ se sont rencontrés pour discuter du fonctionnement de l'entente. Un sous-comité de suivi géomatique a été mis en place pour améliorer le processus de soumission de demandes de reboisement. Une rencontre bilan s'est tenue le 01 février 2024 où ont été présentés les résultats de la saison 2023-2024 ce qui a permis d'évaluer les retombées de l'entente.

Milieux humides et hydriques

Le dossier a suivi son cours avec les MRC au cours de l'année. M Sylvain Thibodeau représente l'Agence dans les MRC d'Abitibi-Ouest et de la ville de Rouyn-Noranda. Mme Marjorie Paletta représente l'Agence dans les MRC d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or. L'Agence va continuer de participer aux rencontres des comités de travail sur le plan directeur sur les milieux humides et hydriques. C'est un dossier à suivre compte tenu des impacts potentiels sur certaines de nos activités.

Compensation Carbone

Certains programmes permettent aux industries de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre via du reboisement. L'Agence Abitibi n'est pas impliquée dans ces programmes pour le moment. Nous restons attentifs pour cette question pour s'adapter avec les règlementation et les orientations stratégiques de l'Agence.

PROGRAMMES D'AIDE

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Volet régulier)

Le financement des activités de l'Agence de l'Abitibi, pour l'année 2023-2024, a reposé sur deux importantes sources directes de revenus, soit la participation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) via le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et les contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois (voir tableau 2).

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Subvention-2021)

Ce programme de 5 600 000 $ pour une période de quatre ans, (2021-2024), a l'objectif de mobiliser du bois, soit par des travaux commerciaux ou le financement de travaux de remise en production. Ce programme sert donc de levier pour atteindre nos cibles du PPMV en ce qui concerne le reboisement et l'éclaircie commerciale. L'Agence a décidé d'utiliser 25% du budget chaque saison ce qui correspond à 1 400 000 $ par saison.

La saison 2023-2024 est la troisième saison de la Convention de subvention 2021-MRNF.

Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC)

L'Avenant No 4 FEFEC à l'Entente de Délégation de Gestion relativement au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ajoute une aide supplémentaire maximale de 2 615 080 $ pour la dernière année du programme.

La saison 2023-2024 est la dernière année du FEFEC et les montants investis en préparation de terrain et en reboisement sont de 2 437 519 $.

Le tableau 1 présente les réalisations dans le cadre du programme FEFEC de 2019-2020 à 2023-2024. Ce programme a permis de mettre en terre 6 407 385 plants dans des friches pour un montant total investi de 8 740 473 $.

Tableau 1 : Réalisations dans le cadre du programme FEFEC de 2019-2020 à 2023-2024 (Source : SIGGA)

	Travaux Réalisés	Montants investis
Préparation de terrain (ha)	2 891,5	3 946 849 $
Reboisement (plants)	6 407 385	3 405 477 $
Traitement d'éducation (ha)	573,7	861 094 $
Autres dépenses (gestion et COVID)	-	527 053 $
Total	-	8 740 473 $

MÉTHODES DE FINANCEMENT, CONTRIBUTIONS DES INDUSTRIELS ET AUTRES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le tableau 2 présente les différentes sources de financement de l'Agence Abitibi pour les saisons 2023-2024 et 2022-2023.

Tableau 2 : Ressources financières de l'Agence Abitibi (Source : SIGGA)

Sources de revenus	2022-2023	2023-2024	Évolution
MRNF – *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)*	1 744 854 $	1 686 700 $	-3%
MRNF – *FEFEC*	1 626 663 $	2 521 519 $	55%
MRNF – Programme *« Subvention 2021 »*	1 431 236 $	1 386 354 $	-3%
Contributions des usines de transformation du bois	276 291 $	292 840 $	6%
Total des ressources financières	5 079 044 $	**5 887 413 $**	16%

Méthodes de financement des travaux

En plus de pouvoir être financé globalement, (composantes techniques et exécution) les travaux sylvicoles peuvent être financés sur le plan technique ou de l'exécution seulement. Ainsi, cette possibilité de financement d'une seule composante permet une complémentarité entre le PAMVFP et le programme de remboursement des taxes foncières (PRTF).

L'aide accordée par l'agence couvre en partie les taux techniques et d'exécution, soit :

- préparation de terrain : 80%
- reboisement : 80%
- entretien de plantation : 95%
- autres travaux non commerciaux : 80%
- travaux commerciaux : 90%

Contribution des producteurs forestiers

La contribution des producteurs forestiers peut être réalisée sous forme de services rendus (travail sylvicole) et/ou en contribution financière. Cette contribution assure l'implication des producteurs dans la réalisation des projets et la protection des investissements.

Contribution de l'industrie

En vertu de l'article 162 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier « Tout titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquiert un volume de bois en provenance du territoire d'une agence doit verser à celle-ci une contribution.

Cette contribution est gérée annuellement par l'Agence sur la base d'un taux par mètre cube de bois, fixé par le gouvernement par voie réglementaire, applicable sur le volume des achats de bois de forêts privées d'un titulaire au cours d'une année. ». Pour 2023-2024 le taux par mètre cube de bois est de 1,00 $.

Durant la saison 2023-2024, ce sont 8 titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui ont acheté 292 840 m³ de bois provenant des forêts privées de l'Abitibi pour une contribution financière totale de 292 840 $.

Ressources additionnelles

Contribution des partenaires

À ces ressources financières se sont ajoutées les ressources humaines dites additionnelles, elles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de l'Agence. Ces aides fournies par les différents partenaires de l'Agence, accomplissent des tâches indispensables à la bonne administration de l'Agence.

Production de plants MRNF

Les coûts de production des plants qui sont assumés entièrement par Le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) s'élèvent à 1 789 914 $ en 2023-2024 pour la production de 2 622 584 plants.

Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT)

Le syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue met à la disposition de l'Agence une aide provenant de son personnel comme il est prévu par le règlement du gouvernement. Ainsi, le syndicat des producteurs de bois assure l'enregistrement des producteurs forestiers. Ensuite, il comptabilise, expressément pour l'Agence, les volumes de bois de la forêt privée achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

LES TRAVAUX SYLVICOLES

Au cours de l'année financière 2023-2024, l'Agence Abitibi a versé une aide financière de 4 909 489 $, ce qui représente une augmentation de 1 223 359 $, soit 33 % de plus que l'année précédente (Tableau 3).

Par rapport à l'exercice précédent, la préparation de terrain a connu une augmentation. En effet, il y a eu 830,39 ha de terrain préparé comparé à 667,43 ha en 2022-2023. Cette hausse s'explique entre autres par les réalisations importantes en reboisement du programme FEFEC. En second lieu, certains terrains préparés en 2021 et 2022 ont été préparés de nouveau à cause de la reprise de la compétition. Les terrains en question n'ont pas pu être reboisés à cause du manque de plants durant les étés 2021 et 2022.

Le nombre de plants mis en terre a été 39% plus élevé en 2023-2024 (2 622 584 plants) comparé à 2022-2023 (1 890 792 plants), les budgets investis en 2023-2024 (1 464 662 $) ont été 61% plus élevés que les montants investis en 2022-2023 (911 760 $).

On enregistre aussi une augmentation notable (+49%) dans les budgets relatifs à la catégorie de travaux commerciaux en 2023-2024 (447 841 $) en comparaison avec 2022-2023 (300 833 $). Cela reflète la stratégie de l'Agence Abitibi pour l'atteinte des objectifs de mobilisation des producteurs à la mise en marché des bois.

L'évolution par groupes d'activités a varié entre +29% et +61% pour la saison 2023-2024 par rapport à 2022-2023. Le tableau 3 présente Travaux sylvicoles réalisés et montants versés des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées 2023-2024. La figure 1 présente

Tableau 3 : Comparaison des montants versés et des travaux réalisés en aide financière par groupes d'activités 2022-2023 et 2023-2024 (Source : SIGGA)

Codes activités	Groupe d'activités	2022-2023			2023-2024			Évolution entre 2022-2023 et 2023-2024	
		Montants versés	%	Travaux exécutés	Montants versés	%	Quantité	Montants versés	Travaux exécutés
500	**Préparation de terrain (ha)**	899 701 $	25%	667,43	1 362 648 $	28%	830,39	51 %	24%
600	**Reboisement (plants)**	911 760 $	25%	1 890 792	1 464 662 $	30%	2 622 584	61 %	39%
700	**Entretien de plantation (ha)**	1 266 666 $	34%	675,20	1 634 338 $	33%	889,02	29 %	32%
900	**Traitement commercial (ha)**	300 833 $	8%	638,03	447 841 $	9%	649,52	49 %	2%
Ajustements carburant et Covid		307 169 $	8%	-	-	-	-	-	-
Total		3 686 129 $	100%	-	**4 909 489 $**	100%	-	**33%**	-

Le tableau 4 présente les travaux sylvicoles réalisés et les montants investis par programme pour la saison 2023-2024.

Tableau 4 : Travaux sylvicoles réalisés et montants versés des programmes *d'aide à la mise en valeur des forêts privées* 2023-2024 (Source : SIGGA)

Programme	Codes d'activités	Groupe d'activités	Travaux exécutés	Montants versés	Pourcentage du budget	Nombre de projets
PAMVFP (Régulier)	500	Préparation de terrain **(ha)**	302,59	471 710 $	43%	31
	600	Reboisement **(plants)**	324 435	185 372 $	17%	46
	700	Entretien de plantation **(ha)**	174,46	330 396 $	30%	24
	900	Traitement commercial **(ha)**	150,78	116 137 $	10%	13
	Total			1 103 616 $	100%	114
Subvention 2021	500	Préparation de terrain **(ha)**	118,79	181 282 $	13%	23
	600	Reboisement**(plants)**	555 418	297 850 $	22%	72
	700	Entretien de plantation **(ha)**	264,88	557 518 $	41%	49
	900	Traitement commercial **(ha)**	498,24	331 704 $	24%	69
	Total			1 368 354 $	100%	213
FEFEC	500	Préparation de terrain **(ha)**	409,01	709 656 $	29%	69
	600	Reboisement **(plants)**	1 742 731	981 439 $	40%	172
	700	Entretien de plantation **(ha)**	450,18	746 424 $	31%	78
	Total			2 437 519 $	100%	319
Total général				**4 909 489 $**	-	**646**

La figure 1 présente les pourcentages de budgets par catégorie de travaux.

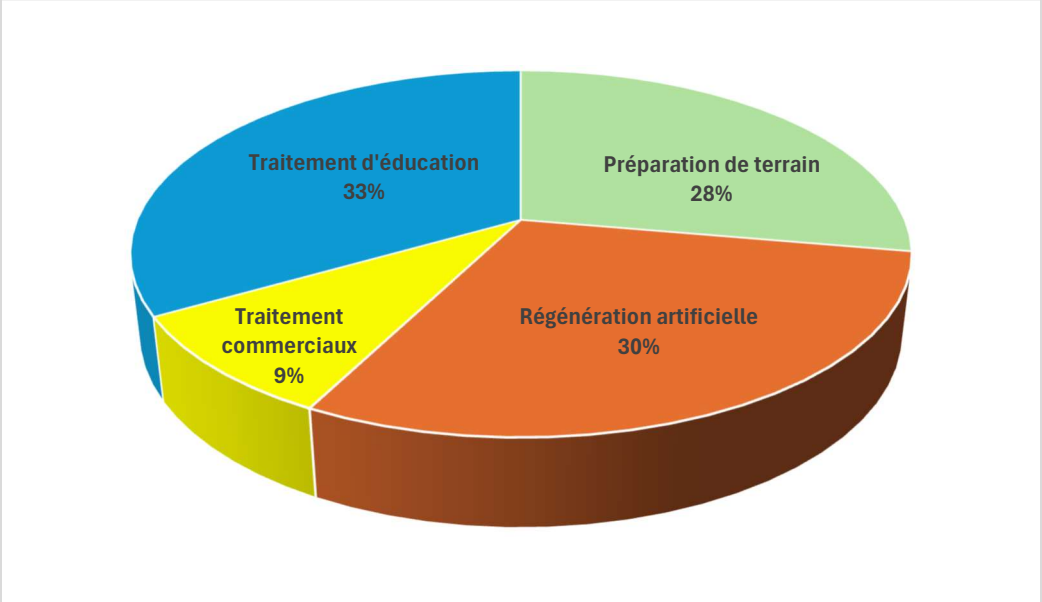

Figure 1 : Répartition de l'aide financière totale par types d'activités 2023-2024 (Source : SIGGA)

Répartition des budgets par MRC/Ville

Le territoire de l'Agence est présenté dans l'annexe 2. Les montants provenant des programmes de subvention répartis par MRC/Ville du territoire de l'Agence sont présentés au tableau 5. Il est à noter que les localités de Val-Canton, Val-Paradis et de Villebois sont inclus dans la MRC d'Abitibi-Ouest. La MRC de la Vallée-de-l'Or (+151%) a connu l'augmentation la plus importante en budgets investis en 2023-2024 (423 534 $) en comparaison avec la saison 2022-2023 (168 992 $).

Tableau 5 : Montants versés en aide financière par territoire de MRC/Ville, 2023-2024 (Source : SIGGA)

Groupe d'activités	MRC d'Abitibi-Ouest et VVB	Ville de Rouyn-Noranda	MRC Abitibi	MRC de la Vallée-de-l'Or	TOTAL
500 Préparation de terrain	688 099 $	100 534 $	418 286 $	155 729 $	1 362 648 $
600 Reboisement	579 911 $	144 956 $	628 179 $	111 617 $	1 464 662 $
700 Entretien de plantation	886 483 $	211 780 $	441 148 $	94 927 $	1 634 338 $
900 Traitement commercial	224 038 $	87 029 $	75 513 $	61 261 $	447 841 $
TOTAL 2023-2024	**2 378 531 $**	**544 299 $**	**1 563 126 $**	**423 534 $**	**4 909 489 $**
TOTAL 2022-2023	2 175 493 $	448 227 $	893 417 $	168 992 $	3 686 129 $
Évolution en pourcentage	**+9%**	**+21%**	**+75%**	**+151%**	**+33%**

Répartition des budgets par Conseillers indépendants et Groupements forestiers

Le tableau 6 présente une comparaison des travaux réalisés par les conseillers indépendants par rapport aux Groupement forestier. Pour la saison 2023-2024, le groupement forestier a réalisé 349 projets comparativement à 297 projets pour les conseillers forestiers indépendants.

Tableau 6 : Travaux d'aménagement réalisés par les Conseillers indépendants et par le Groupement forestier en 2023-2024 (Source : SIGGA)

Groupes d'activités	Conseillers indépendants			Groupement forestier		
	Travaux réalisés	Montants investis	Nombre de projets	Travaux réalisés	Montants investis	Nombre de projets
500 Préparation de terrain (ha)	400,42	675 379 $	61	429,97	687 269 $	62
600 Reboisement (plant)	1 535 562	843 416 $	151	1 087 022	621 246 $	139
700 Entretien de plantation (ha)	345,31	611 598 $	62	536,85	1 022 739 $	89
900 Traitement commercial (ha)	246,99	187 488 $	23	383,62	260 353 $	59
TOTAL :		**2 317 881 $**	**297**		**2 591 608 $**	**349**

Clientèle desservie

Les cinq conseillers forestiers accrédités ont, pour l'exercice 2023-2024, desservi 332 producteurs forestiers, soit une augmentation de 40 producteurs comparativement à l'exercice précédent. L'investissement moyen par producteur forestier en 2023-2024 s'élève à 14 788 $, soit 17% de plus que l'année 2022-2023 qui était de 12 624 $. Les montants des investissements moyens par conseiller et par producteur sont présentés au tableau 7.

Tableau 7 : Producteurs forestiers desservis en 2023-2024 et investissement moyen par producteur (Source : SIGGA)

Conseillers forestiers	Budget total	Producteurs desservis	Investissement moyen par producteur
04 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Abitibi-Ouest)	56 831 $	4	14 208 $
06 - Consultants forestiers SG	276 719 $	18	15 373 $
07 - Roulec	321 720 $	15	21 448 $
12 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi)	820 811 $	61	13 456 $
14 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Abitibi)	463 805 $	22	21 082 $
22 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Vallée-de-l'Or)	101 567 $	11	9 233 $
24 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Vallée-de-l'Or)	276 428 $	16	17 277 $
31 - Groupement forestier coopératif Abitibi	2 591 608 $	185	14 009 $
Total	**4 909 489 $**	**332**	**14 788 $**

VÉRIFICATIONS OPÉRATIONNELLES 2023-2024

Les tableaux 8 et 9 présentent la vérification opérationnelle réalisée en 2023-2024 par conseiller, par groupe de travaux et par MRC. Au total il y a eu 51 projets vérifiés, soit un taux de vérification de 9,3%. La qualité des travaux est au rendez-vous.

Tableau 8 : Portrait de la vérification opérationnelle pour la saison 2023-2024 par conseiller et par groupe de travaux

Conseiller	Groupe de travaux				
	Préparation de terrain	Reboisement	Entretien	Travaux commerciaux	Total par conseiller
Sylviculture La Vérendrye	3	2	3	1	**9**
Coopérative de Travail de Guyenne	3	5	0	1	**9**
Roulec	0	4	1	0	**5**
Consultants forestiers Sébastien Giguère	2	2	2	0	**6**
Groupement Forestier Coopératif Abitibi	7	6	4	5	**22**
Total par groupe	**15**	**19**	**10**	**7**	**51**

Tableau 9 : Portrait de la vérification opérationnelle pour la saison 2023-2024 par MRC et par groupe de travaux

MRC	Groupe de travaux				
	Préparation de terrain	Reboisement	Entretien	Travaux commerciaux	Total par MRC
Abitibi-Ouest et VVB	8	5	5	5	**23**
Ville de Rouyn-Noranda	1	7	2	1	**11**
Abitibi	6	6	3	1	**16**
Vallée-de-l'Or	0	1	0	0	**1**
Total par groupe	**15**	**19**	**10**	**7**	**51**

Annexe 1 – Suivi budgétaire 2023-2024 et planification 2024-2025

Agence régionale de mise en valeur des Forêts privées de l'Abitibi

		2023-2024			2024-2025
		Budget	Au 31/03/2024	Prévu au 31/03/2024	Budget
	Fonds de roulement	- $	4 071 954 $	4 071 954 $	1 526 185 $
	Encaisse	- $	924 461 $	924 461 $	- $
	Versement reçu PAMVFP	1 501 700 $	1 686 700 $	1 686 700 $	3 036 700 $
	Versement reçu FEFEC	3 179 080 $	2 521 519 $	2 521 519 $	- $
	Versement reçu PMO-PEV2030	- $	- $	- $	1 505 955 $
	Placement-EPQ	- $	595 434 $	595 434 $	2 550 269 $
	Placements-Industrielle Alliance	- $	4 078 243 $	4 078 243 $	2 734 243 $
REVENUS	**Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées**				
	MRNF- PAMVFP	1 501 700 $	1 125 105 $	1 125 105 $	2 100 000 $
	MRNF- "Subvention 2021" (5,6M$/4ans)	1 400 000 $	1 368 354 $	1 368 354 $	1 519 000 $
	MRNF- FEFEC	3 179 080 $	2 521 519 $	2 521 519 $	- $
	MRNF- Avenant démarche mobilisation (Colloques)	- $	- $	- $	6 000 $
	MRNF- Programme PMO-PEV	- $	- $	- $	1 505 955 $
	Nouveau Programme Régulier				- $
	Contribution de l'industrie	300 000 $	292 840 $	292 840 $	300 000 $
	Constat irrégularité	- $	- $	- $	- $
	Recipients manquants	- $	- $	- $	- $
	Revenus d'intérêts "Subvention 2021"	150 000 $	146 883 $	146 883 $	165 000 $
	Revenus d'intérêts	50 000 $	57 847 $	57 847 $	50 000 $
	Autres revenus :				
	MRNF- Budgets supplémentaires (FAQ)	- $	- $	- $	- $
	FARR-MAMROT	- $	- $	- $	- $
	NATURE LAB-Crédit Carbone	- $	- $	- $	- $
	Vente de pancartes	300 $	- $	- $	300 $
	Total des revenus :	**6 580 780 $**	**5 512 548 $**	**5 512 548 $**	**5 646 255 $**
DÉPENSES	**Aide financière**				
	Travaux de mise en valeur du PAMVFP	1 300 000 $	1 100 171 $	1 100 171 $	2 333 333 $
	Subvention 2021	1 400 000 $	1 368 354 $	1 368 354 $	1 519 000 $
	FEFEC	3 027 696 $	2 437 519 $	2 437 519 $	- $
	MRNF- Programme PMO-PEV	- $	- $	- $	1 430 000 $
	Nouveau Programme Régulier	- $	- $	- $	- $
	Transport de plants	95 000 $	107 592 $	107 592 $	60 000 $
	Hébergement reboiseurs	25 000 $	48 689 $	48 689 $	52 000 $
	Compensation de refacturation	- $	- $	- $	- $
	Recipients manquants	- $	- $	- $	- $
	Suivi de plantation	26 000 $	43 382 $	43 382 $	46 000 $
	Sous-total d'aménagement	**5 873 696 $**	**5 105 706 $**	**5 105 706 $**	**5 440 333 $**
	Fonctionnement de l'Agence				
	Secrétariat et dépenses de bureau	1 500 $	737 $	737 $	1 000 $
	Vérification opérationnelle	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $
	Service professionnel-Secrétariat de l'Agence	132 000 $	142 632 $	142 632 $	149 798 $
	Service professionnel-Mandat ad hoc	- $	- $	- $	
	Assurances	2 950 $	2 953 $	2 953 $	3 218 $
	Frais de réunion	6 000 $	3 215 $	3 215 $	5 000 $
	Cotisations et abonnements	500 $	60 $	60 $	500 $
	Formation	1 000 $	- $	- $	1 000 $
	Frais de déplacement	2 500 $	- $	- $	2 500 $
	Honoraires professionnels	4 800 $	4 622 $	4 622 $	4 800 $
	Publicité et Information	10 500 $	5 890 $	5 890 $	7 000 $
	Système informatique	5 000 $	2 226 $	2 226 $	3 000 $
	Mérite forestier	1 500 $	- $	- $	1 500 $
	Colloques (2)	5 000 $	8 985 $	8 985 $	6 000 $
	Frais Banque	300 $	60 $	60 $	100 $
	Mauvaises créances	- $	8 327 $	8 327 $	- $
	Sous-total de fonctionnement	**183 550 $**	**189 708 $**	**189 708 $**	**195 416 $**
	Total des dépenses :	**6 057 246 $**	**5 295 414 $**	**5 295 414 $**	**5 635 749 $**
SURPLUS / DÉFICIT d'opération		523 534 $	217 134 $	217 134 $	10 506 $
	SURPLUS / DÉFICIT GLOBAL	**523 534 $**	**1 526 185 $**	**1 526 185 $**	**- $**

Encaisse	913K $
Placements (EPQ) (Régulier échéance31 mai)	595K $
Placements (subvention 2021)	4,08M $
Frais d'administration (7% PPMV)	**3,58%**

Annexe 2 – Territoire de l'Agence Abitibi

Territoires	Nombre de Villes, Municipalités ou localités	Nombre de territoires non organisés	Nombre de communautés autochtones	Superficie occupée par l'Agence (ha)	Superficie totale de la MRC (ha)	Superficie de l'Agence/ superficie MRC (%)
Ville de Rouyn-Noranda	1	0	0	93 329,6	648 000	14%
MRC d'Abitibi-Ouest	21	2	0	184 242,6	341 500	54%
MRC Abitibi	17	2	1	170 729,8	794 800	21%
MRC de la Vallée-de-l'Or	6	4	2	54 852	2 763 210	2%
Municipalité de la Baie James	2	0	0	16 432,7	128 500	13%

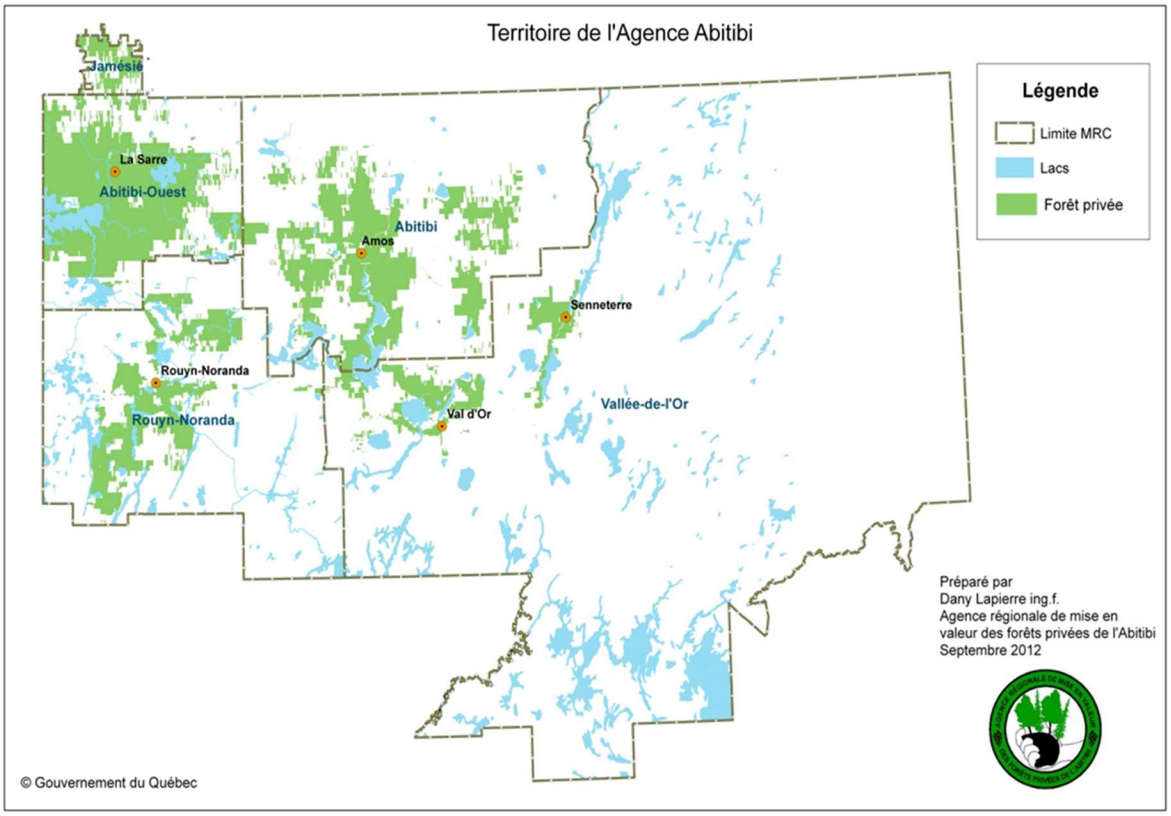

Annexe 3 – Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence 2024-2025

Agence régionale de mise en valeur des Forêts privées de l'Abitibi

Conseillers forestiers accrédités 2024-2025

Conseiller forestier	Responsable(s)	Coordonnées
Consultant forestier Jasmin Rouleau 38 rang 8 et 9 Ouest Authier-Nord (Québec) J0Z 1E0	M. Jasmin Rouleau, ing. f.	Tel : (819) 339-8622 jrouleau@cfjr.ca
Roulec 33, rue Principale Case postale 89 Nedelec (Québec) J0Z 2Z0	Mme Annie Trudel, d.g.	Tel : (819) 784-2070 Fax : (819) 784-2126 foresterie@roulec.ca
Groupement forestier coopératif Abitibi 225, Route 393 sud La Sarre (Québec) J9Z 2x2	M. Sylvain Thibodeau, d.g. M. Dany Lapierre, ing.f.	Tel : (819) 339-2083 Fax : (819) 339-3121 dlapierre@qfcabitibi.ca
Coopérative de travail de Guyenne 1253, Rang 5 Guyenne (Québec) J0Y 1L0	M. Vincent Bossé, ing. f. Mme Suzanne Boulé, tech. f.	Tel : (819) 732-0100 Fax : (819) 732-0904 suzanne.boule@ cooptravailguyenne.qc.ca
Sylviculture La Vérendrye Inc. 162, rue de l'Énergie, C.P. 819 Amos (Québec) J9T 3X4	Mme France Macdonald, ing. f. Mme Marjorie Paletta, tech.f.	Tel : (819) 727-9127 Fax : (819) 727-9565 mpaletta@sylviculture.ca

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'ABITIBI
Mourad Saddem, Ph.D.
700, avenue Dallaire, suite 170
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4V9
Tél. : (819) 762-6009 poste 223
Cell. : (819) 277-5263
agence.abitibi@arfpa.ca
Site internet : www.arfpa.ca

Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de l'Abitibi
700, avenue Dallaire, suite 170
Rouyn-Noranda, Québec, J9X 4V9
Téléphone : (819) 762-6009 poste 223
www.arfpa.ca